



Le dispositif Viti-Incendie en bref

Le portail Viti-Incendie est une boîte à outils collaborative destinée à **objectiver l'impact des incendies et réduire au strict minimum les volumes de vins affectés par le risque de goût de fumée.**

L'accès à l'information et à la connaissance constitue l'une des clés de cette démarche.

Quoi de pire, en effet, que l'incertitude ou l'absence de données fiables ?

Pour le vigneron, après un feu qui a déjà généré pertes, destructions et médiatisation négative, c'est la double peine :

- Sans moyen d'expertiser son parcellaire et de différencier les niveaux de risque de contamination de ses raisins, c'est **toute une récolte qui est menacée** alors que, plus que jamais, dans ces situations, le revenu à venir est décisif pour se relever.
- Sans données précises sur l'impact d'un feu et sans démonstration sur la filière maîtrise le sujet, c'est l'**incertitude** qui demeure du côté des acheteurs comme des consommateurs. Dans ces conditions, le réflexe est de **surestimer la zone à risque** pour se prémunir de toute infortune qualitative. On ne parle plus alors de centaines d'hectares ravagés, mais de tout un territoire, de toute une appellation, voire de tout un bassin viticole.

La réalité offre davantage de perspectives et d'espoirs que ce que l'on pourrait croire. Ce type d'incendie s'est produit à des échelles parfois plus importantes en Californie ou au Chili ces dernières années. En s'appuyant sur une approche faite d'expertise, d'analyses ciblées et de pratiques œnologiques dédiées, ces vignobles ont réussi à maintenir une certaine volumétrie et leur présence sur les marchés avec des produits de qualité.

La démarche Viti-Incendie mise en œuvre repose sur trois ingrédients fondateurs :

- Une approche de filière, professionnelle et collective, portée par le **Pôle technique InterSud** et financée par le Conseil Interprofessionnel des Vins du Languedoc.
- **L'agrégation et la valorisation de données techniques et numériques** dispersées mais existantes : expériences étrangères, enseignements retirés de Viti-incendie 2025, données satellitaires, visualisation cartographique, avancées œnologiques, etc.
- La mobilisation de **partenaires privés**, notamment des laboratoires œnologiques.

Concrètement, le portail met notamment à disposition :

📄 Une carte des **surfaces d'emprise des feux** permettant de localiser précisément les parcelles concernées.

🍇 Une **cartographie du risque de goût de fumée**, accessible aux producteurs via leur identifiant CVI.

Alimentée progressivement par les analyses individuelles, elle constitue un véritable outil collaboratif d'aide à la décision.

🧪 Des **analyses à tarif préférentiel**, proposées par les Laboratoires Dubernet et le Groupe ICV, qui ont accepté, dans le cadre de ce dispositif, une réduction solidaire de 30 % sur leurs différentes formules d'analyse.

💡 Des **ressources techniques** : infographie comparative des différentes formules d'analyse, fiches techniques des laboratoires œnologiques partenaires, Guide technique "Gestion des incendies et fumées" et note « Après un incendie : que faire ? » réalisés par le Pôle technique InterSud (document joint).

Ces éléments alimentent une **boîte à outils** mise à disposition des professionnels. Ces ressources sont présentées dans le document joint afin de vous guider, pas à pas, dans leur utilisation.

Faire de chaque incendie une source de connaissances pour améliorer notre capacité collective à protéger nos vignobles et la qualité des vins, telle est l'ambition de ce dispositif. C'est une **mise en action** après la sidération. C'est agir sur ce qui relève de nos compétences : la gestion des conséquences techniques et économiques des incendies.

C'est aussi faire en sorte que les faits reprennent le dessus sur les images, celles largement diffusées de territoires en flammes. En démontrant que la filière évalue, comprend et maîtrise les risques, **nous remplaçons le doute par la confiance**. Tenter de maîtriser les conséquences d'un incendie, c'est éviter qu'elles ne nous échappent et que la réalité ne soit synonyme de fatalité.

Défi numéro 1 : identifier les parcelles exposées au risque de contamination

 Consulter la carte « Surface d'emprise des feux », actualisée trois fois par jour.

 Consulter la « Note de synthèse du Pôle Technique InterSud et de ses partenaires techniques.

Identifier les parcelles présentant un potentiel risque de contamination des futurs vins par le « goût de fumée » n'est pas toujours aisé :

Les dégâts sont le plus souvent invisibles et imperceptibles à l'odorat.

Le retour d'expérience de 2025 permet toutefois de dégager plusieurs enseignements majeurs :

- La présence de la parcelle dans la **zone d'emprise du feu** constitue aujourd'hui le principal facteur de risque identifié.
- **Le risque est graduel** et ne peut être réduit à une logique binaire « raisins sain vs raisins contaminés ». Plusieurs niveaux de contamination existent sur un territoire incendié. Les différencier permet d'adapter les stratégies de récolte et vinification.
- Cette graduation s'observe notamment dans une **zone tampon** en voisinage immédiat avec les surfaces brûlées.
- **La taille de l'incendie n'est pas un indicateur fiable** du niveau de risque. Même un incendie de faible superficie peut produire des fumées susceptibles de contaminer les raisins.
- **Le risque apparaît très tôt dans la saison**. Les références acquises en 2025 ont montré que des incendies survenus dès la fin du mois de juin, comme le feu du Brasero (Aude, 30 juin 2025), avaient déjà entraîné une contamination de certaines parcelles.
- La présence d'un panache de fumée ou d'une odeur de brûlé ne suffit pas à conclure à un risque de contamination. Les travaux conduits en 2025 suggèrent que d'autres paramètres interviennent, notamment les caractéristiques physico-chimiques des fumées (température, temps de transport, « âge » des fumées, etc.), qui vont faire l'objet de nouvelles investigations.

Défi numéro 2 : Diagnostiquer, isoler et traiter spécifiquement les raisins impactés par le feu.

Les altérations liées au goût de fumée sont le plus souvent invisibles et imperceptibles à l'odorat. Cela fait des analyses en laboratoire un outil essentiel du diagnostic.

Mais ces analyses ont un coût. Pour en faciliter l'accès, les deux laboratoires partenaires du dispositif, **Dubernet** et **ICV**, ont consenti à un effort commercial solidaire en **réduisant leur tarif de 30 %** sur les différentes formules proposées.

👉 *Consulter l'infographie comparative des quatre formules d'analyses proposées.*

Le dispositif Viti-Incendie propose un second levier pour limiter le coût des analyses : l'accès à la **carte "Risques de goût de fumée"**.

Chaque résultat d'analyse est traduit en un niveau de risque, de 0 à 4, puis intégré à cette carte par code couleur et de manière anonymisée. Alimentée progressivement par les analyses individuelles, elle devient un véritable outil collectif d'aide à la décision.

Chaque professionnel peut ainsi bénéficier des connaissances acquises à proximité de son parcellaire sans avoir nécessairement à réaliser lui-même une analyse. Selon les situations, cela peut permettre d'éviter une dépense inutile ou, au contraire, d'orienter les analyses vers des secteurs où l'incertitude demeure.

Ainsi, chaque opérateur peut tirer profit d'une analyse réalisée à proximité de son parcellaire sans devoir y recourir lui-même. Il économise ainsi une dépense ou réoriente son analyse de risque.

👉 *Consulter la carte « Risques de Goût de fumée ».*

Et après ?

Le dispositif Viti-Incendie met à votre disposition des outils destinés à objectiver le risque de contamination des raisins par le goût de fumée. Ils permettent d'apprécier le caractère gradué du risque et d'éclairer vos décisions à l'échelle de chaque parcelle.

Ces outils constituent une aide à la décision. Ils n'ont pas vocation à se substituer à l'expertise des professionnels ni à prescrire une conduite à tenir.

👉 Les décisions relatives à la récolte, à la vinification ou à l'orientation des lots relèvent de vos stratégies internes et du diagnostic qui sera posé par vos œnologues et laboratoires de référence,

Confidentialité des données

Afin de garantir la confidentialité des exploitations, les résultats d'analyse transmis par les laboratoires sont entièrement anonymisés. La carte ne fait apparaître ni le nom du demandeur ni la référence cadastrale des parcelles concernées.

En complément, la localisation des points d'analyse est volontairement décalée par un traitement informatique appliquant un déplacement aléatoire, renouvelé régulièrement. Ce procédé empêche toute identification de la parcelle d'origine tout en préservant la pertinence géographique des informations affichées.

L'accès à cette carte est par ailleurs réservé aux professionnels enregistrés auprès du Pôle technique InterSud et titulaires d'un numéro CVI.